

## La grande inversion.

« Revaloriser l'enseignement professionnel » ! Cette incantation ressassée *ad nauseam* depuis des décennies par tous les responsables politiques n'est, au fond, qu'une formule magique destinée à masquer les véritables enjeux de la formation. Car que s'agit-il exactement de revaloriser ? Une formation étroitement adaptée aux besoins à court terme des employeurs à un moment donné, dans une région donnée ou bien une formation soucieuse de transmettre des valeurs culturelles et citoyennes en même temps qu'une qualification professionnelle reconnue par un diplôme à validité nationale ?

Ces questions – plus que jamais d'actualité – ne sont pas nouvelles car régulièrement posées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais les réponses apportées furent toujours conditionnées par l'état du rapport des forces sociales et politiques. Pour s'en convaincre, il suffit de confronter deux textes officiels, l'un écrit en 1949, l'autre en 2017.

Le premier est un extrait de la loi du 21 février 1949 fixant le statut des Centres d'apprentissage (devenus collèges d'enseignement technique en 1959 puis lycées professionnel en 1985). Ces établissements sont alors conçus comme des « *foyers d'humanités techniques, intégrés dans l'ensemble du système éducatif de la nation* », chargés de dispenser « *l'enseignement technique, théorique et pratique d'une profession déterminée et un enseignement général comportant la formation physique, intellectuelle, morale, civique et sociale des jeunes* » (Article 1<sup>er</sup> de la loi).

Ce texte était l'aboutissement d'une longue évolution commencée au cours des années 1895-1910 caractérisées par une forte croissance économique, l'extrême violence des conflits sociaux et la montée en puissance du mouvement ouvrier. Les Républicains dits « de progrès », soucieux de tempérer les excès du libéralisme sauvage, posèrent les fondements d'un « Etat social » inspiré du solidarisme. Leur conception de la formation professionnelle était fondée sur une philosophie des rapports sociaux qui refusait de réduire les salariés à leurs seules capacités productives et excluait de limiter leurs savoirs au statut de marchandises négociables sur le marché du travail. Former « *l'homme, le travailleur et le citoyen* » c'était ouvrir la possibilité d'une autonomie par et dans le travail, laquelle n'était pas dissociable de la liberté hors du temps de travail en tant que citoyen et, plus largement, en tant qu'être humain. En étant « *méthodique et complète* » et certifiée par un diplôme à validité nationale garantie par la puissance publique, cette formation transmettait des connaissances dégagées de l'emprise des singularités corporatives et locales. Elle s'opposait donc aux formations spécialisées et régionalisées qui deviennent obsolètes en dehors des lieux où elles ont été acquises faisant ainsi du travailleur « *une proie facile du chômage* » comme l'affirmait le directeur de l'Enseignement technique dans les années 1920.

Lente à se mettre en place, régulièrement contestée, cette conception de la formation s'est progressivement imposée grâce à la ténacité d'hommes convaincus de sa pertinence et sachant utiliser les opportunités offertes par de puissants mouvements sociaux comme ceux de 1936 ou de 1945. C'est ainsi qu'entre le Front populaire et la Libération s'effectuèrent des choix décisifs : les conventions collectives firent du CAP la référence de la qualification ouvrière, l'État s'imposa comme l'instance suprême de délivrance des diplômes et les établissements scolaires publics, indépendants des entreprises, devinrent des lieux légitimes et reconnus de formation. Mais, si dans les conditions de forte croissance économique des Trente Glorieuses, ce système a constitué pour les salariés un instrument de sécurisation de leur existence, cette sécurité n'a pu s'imposer qu'à trois conditions : leur protection par des dispositifs juridiques (Code du travail, conventions collectives), leur défense par des organisations collectives (syndicats) et l'intervention de l'État agissant comme « réducteur de risques sociaux » (R. Castel, *L'insécurité sociale*, 2003).

Le second texte est extrait du site officiel du Ministère de l'Education nationale en octobre 2017 : « *le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise et ses métiers afin de faire acquérir des compétences et des connaissances générales et professionnelles, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. L'enseignement dispensé poursuit deux finalités, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études* ». Disparue la formation « physique, intellectuelle, morale, civique et sociale des jeunes » à une époque où, pourtant, ces finalités ne paraîtraient pas dépourvues de pertinence ! Place à l'entreprise, à l'insertion et à la poursuite d'études ! Cette évolution résulte de la convergence de différentes stratégies qui, mises en œuvre à partir du milieu des

années 1970, ont abouti au démantèlement du dispositif de formation patiemment construit au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Confrontées au lancinant problème du chômage des jeunes, les politiques publiques partagèrent la croyance selon laquelle former c'est embaucher. Il suffirait donc d'ajuster les formations aux besoins des employeurs pour combattre le chômage. C'est ainsi que se multiplièrent les statuts intermédiaires entre l'école et l'emploi créant des espaces de concurrence qui jouèrent au détriment des élèves sortant des lycées professionnels tandis que ces derniers étaient sommés d'accomplir les transformations internes susceptibles de les rendre plus « ouverts » aux exigences de la production. De son côté, le ministère de l'EN, en quête de solutions pour répondre aux difficultés des élèves, développa des méthodes (pédagogie par objectifs) et des outils (référentiels) qui avaient été élaborés dans le monde des entreprises à des fins de neutralisation des luttes et d'amélioration de la productivité. Enfin, les fractions du patronat acquises au néo-libéralisme plaidaient pour un Etat « modeste » et affirmaient ouvertement leur volonté de contrôler les formations pour ajuster, quantitativement et qualitativement, la force de travail aux nouvelles conditions de production. L'entreprise, progressivement placée au cœur du processus de formation et de certification, est ainsi devenue une instance de référence.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Etat a abandonné au monde économique des pans entiers de son pouvoir en matière d'éducation et de formation. Ce processus emprunte plusieurs voies. Au nom du vieux principe chrétien de « subsidiarité » qui voudrait que la proximité avec les citoyens soit gage d'efficacité et de démocratie, l'espace régional est désormais considéré comme « échelle pertinente de déploiement des politiques de formation professionnelle et d'apprentissage » (Loi du 5 mars 2014). Les élus régionaux, préoccupés du développement économique et du plein-emploi dans leurs territoires, privilégient donc les formations jugées adaptées aux besoins des employeurs locaux et favorisent l'apprentissage sous toutes ses formes, y compris universitaires, contribuant ainsi à brouiller davantage les frontières entre public et privé. L'enseignement professionnel public s'en trouve affaibli, la valeur des diplômes nationaux contestée, leur reconnaissance déniée et la dimension culturelle et citoyenne des savoirs qu'ils valident, disqualifiée. Simultanément, un patient travail de pénétration idéologique du système éducatif est entrepris par de puissants réseaux d'influence comme l'Alliance européenne pour l'apprentissage, l'European Round Table of Industrialists (ERT). Leur action est relayée par le ministère de l'EN qui signe des conventions de partenariat avec des associations comme « Entreprendre pour apprendre-France », « Jeunesse et Entreprise », « 100 000 entrepreneurs ». Celles-ci prônent des méthodes pédagogiques en rupture avec celles en usage dans les classes. Elles visent à inculquer aux élèves des schèmes de pensée valorisant la figure de l'individu entrepreneur, ambitieux, « flexible » et « employable », avant tout soucieux de maximiser ses profits. Cette promotion de l'entreprise comme lieu de formation au service de la compétitivité économique s'inscrit dans le projet « Repenser l'éducation » de la Commission européenne qui, en novembre 2012, appelait à « investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques ».

Bref, une mutation profonde s'est bel et bien accomplie qui aboutit à l'inversion complète du modèle d'éducation et de formation construit en France pendant un siècle.